



Loyers impayés, jugement d'expulsion, garant introuvable

Par **caremisyl**, le **06/01/2013** à **17:43**

Bonjour,

L'histoire est longue, je vais essayer d'être brève;

- 1)studio loué à une femme seule au début .Impayés de loyers depuis deux ans(dette actuelle 13000€).Entre temps elle s'est mariée et vient d'avoir un deuxième enfant. Mari sans profession.
- 2)erreur de l'agence qui n'a pas retenu sur le contrat la rubrique cochée pour une Garantie loyers impayés et a préféré prendre le garant de la locataire sans m'avertir.Le garant reste introuvable.Il a cependant le même nom de famille que le mari (frère, cousin???)
- 3)Mauvaise foi de la locataire qui a crée de l'humidité et de la pourriture sur le mur(plusieurs plantes et gros aquarium posés à coté du radiateur dans le petit studio)
- 4)plainte de cette dernière auprès des services hygiène et santé de la mairie qui nous a envoyé deux mises en demeure.
- 5)nous avons prouvé notre bonne foi en montrant aux dits services que le logement était en conformité pour les aérations.la mairie a conseillé le retrait des plantes et de l'aquarium.
- 5)jugement en notre faveur:paiement exigé de la dette par la locataire et le garant; rupture du bail et expulsion.
- 6)Le jugement ayant mis deux mois pour arriver chez notre avocat, début de la trêve hivernale.
- 7)l'huissier s'est présenté pour prévenir du jugement et demander a la locataire et sa famille de quitter les lieux.
- 8)l'huissier s'est représenté fin décembre pour constater la présence de la locataire qui vient d'accoucher de son deuxième enfant (le premier a 15mois).Je précise que son mari ne

cherche pas de travail.

D'après l'huissier, le préfet va refuser l'aide des forces de la police à cause de l'âge des enfants; quelle est la solution????c'est le studio de ma fille qui elle, a été obligée de résilier sa location et vivote à droite et à gauche chez des copains qui acceptent de l'héberger et toutes ses affaires sont en garde meuble. De plus le studio étant en copropriété, elle est obligée de payer les charges c'est à dire l'eau et le chauffage!!

Je vous remercie par avance de votre conseil et vous prie d'agrer mes salutations distinguées;
M.Peschard